

— RIVISTA CARCERARRE. — *Sommaire des n° 1 et 2, 1881.* — Avertis et surveillés. — Lettre du conseiller d'appel Giorgio CURCIO au Président du Congrès juridique dernièrement tenu à Turin, — Rapport à S. M. la Reine d'Angleterre de la commission instituée par décret royal du 12 février 1878 pour étudier les effets résultant de la loi sur la servitude pénale (suite et fin). — Sur la réforme pénitentiaire en Italie, ouvrage de M. Beltrani-Scalia, directeur général des Prisons, Rapport verbal de M. Charles LUCAS à l'Institut de France. — Aliénés criminels, Rapport sur la section des Maniaques dans la maison des malades à Aversa, par le Dr Jules POLCARO. — Introduction au Cours libre de la science des Prisons à l'Université royale de Padoue, par le professeur Joseph MANFRIDINI. — *Actes parlementaires*: Rapport de l'honorable sénateur C. Verga sur le projet de budget du ministère de l'Intérieur pour 1881, Chapitre de l'administration des Prisons. — Belgique: Rapport de l'honorable député professeur Thonissen sur le projet de budget du ministère de la Justice pour 1881, Chapitre relatif aux Prisons. — *Actes officiels étrangers*. France: Réforme du Conseil supérieur des Prisons, Rapport au Président de la République par le Ministre de l'Intérieur et des Cultes, Constans; Décret du 5 Janvier 1881 qui reconstitue le Conseil Supérieur des Prisons. — *Bibliographie*: E. Ferri. Des substitutions dans les pénalités. — *Statistiques des condamnés*. — Notes sur l'empire Russe. — *Variétés*: Une société de protection des petits enfants à Milan, la peine de l'adultère à Gand au XV^e siècle, etc.

M. DUFAURE

Il y a quelques jours, s'éteignait, à Rueil, un homme illustre, bien des fois investi, depuis quarante ans, des plus hautes charges.

Par l'étendue de son savoir, son expérience consommée des affaires publiques, la direction libérale de son esprit, l'indépendance de son caractère, l'autorité d'une parole vigoureuse, puissante, par son infatigable ardeur au travail, M. Dufaure s'était fait, dès les premiers temps de sa carrière, une place éminente, aux premiers rangs du parlement et du barreau.

Son inaltérable dévouement aux principes sur lesquels repose l'existence des peuples, l'austérité de sa vie, tout en lui commandait le respect: les vertus de l'homme privé l'avaient élevé plus haut que n'avaient pu le faire les travaux et les honneurs.

Ses méditations lui rendaient familiers tous les problèmes qui intéressent l'organisation sociale; il n'en est guère à l'examen desquels son nom ne soit attaché.

Les vices du régime pénitentiaire l'avaient dès longtemps attristé; soit dans les assemblées publiques, soit à la chancellerie, il s'était fréquemment appliqué de seconder le mouvement de réforme, inauguré dès

le commencement de ce siècle, interrompu et repris plusieurs fois, qui lui paraissait exiger le concours « de tous les esprits soucieux de l'honneur et de la sécurité du pays ». Effrayé des périls dont l'impuissance du système actuel de répression et les progrès croissants de la récidive menacent la société, il déplorait « que l'opinion publique se détournât de ce redoutable sujet. »

Aussi, lorsqu'en 1877, la *Société générale des Prisons* fut reconstituée, à Paris, nul ne parut mieux appelé que le vénérable homme d'Etat à diriger, le premier, ses travaux. « C'est à l'opinion publique, dit-il, que notre société doit parler; c'est pour émouvoir l'opinion publique, passive et indolente, qu'elle a été créée; c'est à cette grande puissance qui, même sous Louis XIV, était proclamée par Pascal la reine du monde, — Pascal ajoutait que la force en était le tyran, — c'est à cette grande puissance que notre Société doit s'adresser. Elle dort souvent en France, cette utile auxiliaire; on la cherche et on ne la trouve pas. Quelquefois elle s'attache à des projets frivoles; souvent aussi, dans sa mobilité, au moment où l'on croit qu'elle va triompher, elle fuit et disparaît; mais nous espérons obtenir un meilleur résultat et sur un objet si important, si essentiel, d'un si grand intérêt social, il est impossible que nous ne parvenions pas à émouvoir l'opinion publique et à trouver près d'elle une force qui profite, à la fois, à l'administration et à nous. »

Redevenu Garde des sceaux, il conserva les fonctions de président de notre Société et lui continua cette sollicitude patiente, assidue, qu'il savait mettre

au service des œuvres d'amélioration morale: il se plaisait à suivre les phases de son développement et à lui accorder une cordiale protection.

Président honoraire depuis deux ans, M. Dufaure nous témoignait, il y a un mois encore, par l'intérêt avec lequel il s'informait du résultat de nos efforts, sa vive sympathie. — A plusieurs reprises, de concert avec des collègues dévoués, il déposa sur le bureau du Sénat des propositions de loi élaborées au sein de la Société. — Au mois de décembre 1879, il avait dit : « Plein de confiance dans son avenir, j'espère qu'elle ne se laissera envahir ni par la lassitude et le découragement qui ruinent, en peu de temps, les entreprises le mieux conçues, ni par les folles intolérances de la politique. »

Les conseils de M. Dufaure, ses confiantes paroles vivront dans les souvenirs de notre gratitude.

Les préoccupations du jurisconsulte, de l'homme d'Etat ne l'avaient pas seules attiré vers ce sujet d'étude. Il y avait en lui un sentiment si délicat, si profond de la dignité humaine qu'il souffrait de l'abandon dans lequel sont laissés tant d'êtres déçus. Il avait éprouvé le charme secret, inséparable de l'effort accompli vers le relèvement d'une âme, celui qui, sous des dehors froids et sévères, possédait un cœur capable de tous les dévouements, ouvert même à la plus exquise tendresse...

Sincèrement attaché aux principes religieux qui, après avoir été, durant sa laborieuse carrière, l'un de ses principaux éléments de force, ont consolé et et rendu si sereins ses derniers jours, M. Dufaure n'avait cessé d'affirmer l'inestimable efficacité de ces

principes pour aider l'œuvre pénitentiaire à atteindre son but.

La Société générale a suivi, avec douleur, les progrès de la maladie qui a enlevé à la France un citoyen illustre, — à l'amitié un guide indulgent et sûr, — à la famille le meilleur des pères. Représentée par son Conseil de direction, après s'être inclinée, à Rueil, devant la dépouille mortelle de ce grand homme de bien, elle salue ici sa mémoire d'un hommage suprême de reconnaissance et de respect !

5 juillet 1881.

SEANCE

DE LA

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES PRISONS

DU MARDI 14 JUIN 1881

Présidence de M. MERCIER, premier président de la Cour de Cassation, Président.

Sommaire. — Membre nouveau. — Ouvrages offerts à la Société. — Examen du Rapport présenté au ministre de l'Intérieur et des Cultes par le directeur de l'administration pénitentiaire: Du travail des condamnés utilisé pour la construction des prisons départementales, par M. Fernand Desportes; Rapport sur la rétrocession à l'État de la propriété des prisons départementales, par M. G. Joret-Desclosières. — M. le conseiller Petit. — Clôture de la session.

La séance est ouverte à 8 h. 1/2.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, le Conseil de direction a nommé

MEMBRE TITULAIRE:

M. FAURE, avocat à Cour d'appel de Paris.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. — Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre la liste des ouvrages offerts à la Société depuis votre dernière séance:

Nouveaux rapports sur les lois relatives au crime d'homicide dans les pays étrangers, présentés au parlement anglais (1881).

La Peine capitale, par M. FRANCK PYMAN

De la réhabilitation des condamnés, par M. VICTOR MOLINIER.

Etudes sur les causes et les effets des logements insalubres, par

M. le D^r MARJOLIN.

24^e Rapport annuel de la Société royale pour le patronage des libérés de Londres.